

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
 BUREAU DU SYNDICAT DU jeudi 15 janvier 2026

JP/AMR

OBJET : 2026BS006 - 1.1.4 Nouveaux objectifs 2026

Délibération n° 2026BS006	Nombre de conseillers		Vote	
		En exercice	20	Majorité requise :
Date de la convocation : 08/01/2026	Quorum	11	Pour	13
	Présents	12	Contre	0
Secrétaire de séance (art. L2121-15) M. Patrick ARCHIMBAUD	Pouvoirs	1	Abstentions	0
	Votants	13		

Le jeudi 15 janvier 2026 à 14h00, le BUREAU DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, dûment convoqué par le président du Syndicat, s'est réuni au siège du Syndicat, sis 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du Syndicat.

Conformément aux statuts du Syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, sont présents à la délibération :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x) ou pouvoir	Pouvoir
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X	
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X	
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS		
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X	
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X	
BOISSIN Odile	VINEZAC	X	
BOYER Joël	UCEL	X	
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE		
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC	X	
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME		PASCAL Jean
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES		
GROS Cyril	LABEGUDE		
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC		
PASCAL Jean	FAUGERES	X	
SALEL Matthieu	ROSIERES		
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X	
VEOL Christophe	LALVADE D'ARDECHE	X	

**Objet : 2026BS006 - 1.1.4 Nouveaux objectifs 2026**

(La présente délibération a été soumise à l'examen du bureau en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du comité syndical en date du 28 septembre 2020).

Dans sa séance du 7 mars 2018, le bureau syndical a décidé de créer une prime d'intéressement à la performance collective des services, fixé les objectifs à atteindre en 12 mois et institué le montant de la prime à 300 euros bruts pour 12 mois. Ce plafond a été porté à 600 euros bruts par le bureau syndical du 8 juin 2020, suite à une évolution réglementaire.

Il est proposé au bureau syndical de poursuivre la démarche pour 2026 et selon des objectifs qui auront été présentés préalablement en comité social territorial dans sa séance du 15 janvier 2026 (matin), s'établissant autour de 4 thèmes :

- Le champ de la sécurité au travail
- Le champ du technique avec poursuite de l'installation de la radio relève
- Le champ des finances calés sur la sincérité budgétaire
- Le champ d'activités des services avec le suivi et la publication des indicateurs d'activités

Les objectifs et indicateurs proposés sont :

- **Objectif « sécurité au travail »** : la reconduction des 1/4h de sécurité, à raison d'au minimum, 1 par trimestre. Tous les agents sont concernés. Les sujets seront adaptés par service. Et un des 1/4h sera spécialement dédié à la manipulation du défibrillateur.
- **Objectif « technique »** : La poursuite de l'installation de la radio relève et le recensement des compteurs. Il est proposé un objectif de « 100% des compteurs non équipés en radio relève doivent être recensés et feront l'objet d'un courrier de prise de RDV ou d'une étude technique permettant l'installation de ces équipements ».
- **Objectif « finances »** : la reconduction de l'objectif de sincérité budgétaire. Il est proposé que les enveloppes votées pour le budget 2026 (BP et BS, pas de DM) soient respectées à 80% pour la section de fonctionnement et 60% pour la section d'investissement, engagements effectués sur la base du budget.
- **Objectif « indicateurs d'activité »** : la reconduction du suivi et de la publication des 12 indicateurs d'activités des services.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** les objectifs et indicateurs 2026 tels que décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** le président à mener les démarches nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Le Secrétaire,

Patrick ARCHIMBAUD



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,

Jean PASCAL

